

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Isabelle Nadon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-18-12-49

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-18-12-50

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

A-18-12-51

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 octobre 2018.

ADOPTÉE.

A-18-12-52

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-46-1 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT A-46 RELATIVEMENT AUX VOIES DE CIRCULATION ARTÉRIELLE DANS LE PARC INDUSTRIEL LÉGER POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil d'agglomération, du règlement numéro A-46-1, intitulé *Règlement modifiant l'article 4 du règlement A-46 relativement aux voies de circulation artérielle dans le parc industriel léger pour l'agglomération de Mont-Laurier* et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

A-18-12-53

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-58-1 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT A-58 RELATIVEMENT À LA VOIE DE CIRCULATION ARTÉRIELLE DANS LE PARC INDUSTRIEL LOURD POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

Monsieur le conseiller Luc Diotte donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance du conseil d'agglomération, du règlement numéro A-58-1, intitulé *Règlement modifiant l'article 4 du règlement A-58 relativement à la voie de circulation artérielle dans le parc industriel lourd pour l'agglomération de Mont-Laurier* et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

A-18-12-54

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'établir, par résolution et avant le début de chaque année, un calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-7 et ses amendements concernant la tenue des séances du conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2019, comme suit :

- 23 avril
- 9 décembre.

Les séances se tiennent à 19 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 300, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le prochain point de par ses relations d'affaires avec la demanderesse et mentionne qu'elle s'abstient de participer aux délibérations.

A-18-12-55

PARTICIPATION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER AU SERVICE RÉGULIER DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, de confirmer à la corporation administrative de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle, la participation de l'agglomération de Mont-Laurier au volet *service de transport adapté aux personnes handicapées* pour l'année 2019.

Au budget prévisionnel de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle la participation financière de l'agglomération est estimée à 90 019 \$ représentant 24,5 % des dépenses et sera établie selon les modalités financières qui nous parviendront après l'acceptation par le ministère des Transports du projet de transport adapté pour l'année 2019.

D'approuver les prévisions budgétaires du volet transport adapté, en accordant la contribution totale de l'agglomération de 20 % des dépenses, tel que requis par le ministère des Transports.

ADOPTÉE.

La conseillère Isabel Vaillancourt reprend son siège.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-18-12-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Isabelle Nadon, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire